

Lettre de l'ensemble des Maires des communes impactées par les nuisances sonores nocturnes de l'aéroport.

Pour un couvre-feu total entre 23h00 et 6h00

Monsieur le Préfet,

Vous n'ignorez pas que les nuisances sonores générées par le trafic aérien nocturne constituent aujourd'hui un problème majeur de santé publique. En tant que maires des communes riveraines, nous sommes garants des mesures prises – et à prendre – pour les limiter, voire les éliminer. Le sommeil interrompu, les troubles physiologiques et psychologiques liés au bruit, ainsi que la dégradation durable de la qualité de vie de nos administrés, ne peuvent plus être tolérés.

L'Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroportuaires (ACNUSA) a rappelé à plusieurs reprises la nécessité de réguler strictement les vols de nuit. Elle a notamment souligné que la multiplication des mouvements d'avions avant et après les couvre-feux existants engendre non seulement des nuisances accrues, mais également des dépassements répétés des règles environnementales. Ces constats ont été largement réaffirmés lors de multiples Commissions Consultatives de l'Environnement (CCE), outils privilégiés de concertation avec les populations riveraines des aéroports et aérodromes.

Ces constats rejoignent les orientations du Règlement (UE) n°598/2014 du Parlement Européen et du Conseil, qui permet de recourir à des restrictions d'exploitation y compris sur les vols de nuit lorsque les autres mesures prévues par « l'approche équilibrée » s'avèrent insuffisantes pour préserver la qualité de vie et la santé des riverains.

Nous faisons nôtre ce constat pour affirmer qu'il est urgent d'aller au-delà des simples ajustements techniques, tels que la réduction du bruit à la source ou l'amélioration des procédures opérationnelles. Ces mesures, bien que nécessaires, restent insuffisantes. Il ne s'agit pas seulement d'une question de confort, mais bien d'un impératif de santé publique, de justice sociale et environnementale. Les habitants des zones survolées ne peuvent plus être les victimes silencieuses d'une activité économique qui, pour préserver sa rentabilité, n'hésite pas à étendre toujours davantage ses créneaux horaires au détriment de la santé.

Face aux impératifs commerciaux des exploitants aéroportuaires, nous opposons une volonté politique claire : instaurer un couvre-feu total entre 23 h et 6 h du matin, seule garantie d'une véritable protection des populations riveraines contre des atteintes à la santé désormais inacceptables.

C'est pourquoi nous demandons qu'une réforme courageuse soit engagée sans délai, visant à instaurer un couvre-feu nocturne effectif et contrôlé, assorti de sanctions exemplaires en cas d'infraction.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.

B. PAYAN

Maire
de Marseille

M. AMIEL

Maire
des Pennes Mirabeau



A. MOLINO

Maire
de Septèmes



P. SABATINO

Maire
du Rove



M. MARTINET

Maire
de Berre l'étang

C. PICCIRILLO

Maire
de Saint-Victoret

L. GACHON

Maire
de Vitrolles

E. LE DISSES

Maire
de Marignane

A. VENTRON

Maire
de Cabriès

